Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

AS/Per (2024) PV 02
24 juin 2024

Commission permanente

Procès-verbal

de la réunion tenue à Vilnius

le vendredi 24 mai 2024

1. Ouverture de la réunion par le Président de l'Assemblée parlementaire

M. Theodoros Rousopoulos, Président de l'Assemblée parlementaire, **ouvre** la réunion et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. La réunion a lieu une semaine après la passation de la présidence du Comité des Ministres à la Lituanie lors de la 133e session du Comité des Ministres, qui a marqué le 75ème anniversaire du Conseil de l'Europe. Les ministres des Affaires étrangères ont réaffirmé leur soutien à l'Ukraine, défini les futures orientations politiques de l'Organisation et adopté la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, premier instrument international dans ce domaine, qui sera ouverte à la signature à Vilnius en septembre.

2. Discours d'ouverture de Mme Viktorija Čmilytė-Nielsen, Présidente du Seimas

Mme Viktorija Čmilytė-Nielsen souligne l'importance historique du bâtiment du Seimas pour l'accession de la Lituanie à l'indépendance. Trente ans plus tard, la Verkhovna Rada d'Ukraine assure elle aussi la continuité de la démocratie ; elle joue le rôle de premier rempart contre une agression brutale et illustre le rôle crucial des parlements dans les situations d'urgence. C'est pourquoi la dimension parlementaire du Conseil de l'Europe, incarnée par l'Assemblée parlementaire, est très importante. En ce qui concerne la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie, la présidente souligne qu'il faut aider l'Ukraine dans son combat, car il s'agit aussi de défendre les principes mêmes que défend le Conseil de l'Europe. Elle évoque les travaux pertinents de l'Assemblée dans ce contexte, notamment les textes qu'elle a adoptés et qui préconisent l'exclusion de la Fédération de Russie de l'Organisation, un mécanisme d'indemnisation global et la création d'un registre des dommages. Dans le même ordre d'idées, la proposition de la délégation lituanienne d'établir un registre permettant de suivre les entreprises qui aident les entités russes à contourner les sanctions devrait être sérieusement étudiée. La dimension humaine de la guerre ne doit pas non plus être oubliée. Des milliers de personnes ont été tuées et blessées, des millions ont été forcées de fuir de chez elles et des enfants ukrainiens ont été déportés. La seule solution durable pour alléger les souffrances est de faire en sorte que la Russie se retire immédiatement du territoire ukrainien et d'assurer un avenir sûr et démocratique à l'Ukraine en validant son adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Il faut établir les responsabilités pour tous les crimes commis, y compris pour le crime d'agression contre l'Ukraine, et donc soutenir la création d'un tribunal international spécial pour poursuivre ce crime. Il convient également de soutenir les forces démocratiques et le peuple bélarussiens, ainsi que leur lutte pour un avenir démocratique. Les régimes autoritaires ne devraient pas pouvoir agir en toute impunité. En travaillant ensemble, les États membres veilleront à ce que le Conseil de l'Europe continue d'être un phare pour la démocratie, les droits humains et l'État de droit.

3. Discours de bienvenue du Professeur Vytautas Landsbergis, Premier chef d'État de la Lituanie au rétablissement de son indépendance, à l'occasion du 75ème anniversaire du Conseil de l'Europe

Le professeur Landsbergis déclare que l'Assemblée est l'organe qui représente l'Europe démocratique et une structure centrale de la démocratie européenne. Il chérit l'époque où il était membre de la délégation lituanienne, où la démocratie parlementaire devenait de plus en plus importante, ainsi que le rôle politique des responsables élus. L'Assemblée représente les peuples européens et doit continuer d'agir en tant qu'organe politique important des démocraties européennes unifiées. La démocratie européenne mérite d'être sauvée.

4. Échange de vues avec M. Gabrielius Landsbergis, ministre des Affaires étrangères de la Lituanie, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

M. Landsbergis présente les priorités de la présidence lituanienne, soulignant que le paysage géopolitique actuel est marqué par une montée dangereuse de l'autoritarisme, un moindre respect des droits humains et un recul de la démocratie. Le Conseil de l'Europe est l'une des rares organisations à avoir expulsé la Fédération de Russie après la guerre d'agression massive qu'elle a lancée contre l'Ukraine, qui constitue également une attaque contre les valeurs européennes communes. La présidence lituanienne s'attachera donc à soutenir pleinement l'Ukraine pour qu'elle puisse se défendre et à veiller à ce que les responsabilités soient établies, notamment en plaidant pour l'élargissement de la composition du Registre des dommages et en consolidant les efforts visant à mettre en place un mécanisme d'indemnisation global ainsi qu'un tribunal spécial pour le crime d'agression. Elle continuera également à exiger le retour en toute sécurité des enfants ukrainiens déportés illégalement, à soutenir les efforts de l'Organisation visant à renforcer les institutions démocratiques de l'Ukraine et à appuyer ses efforts de reconstruction. La présidence assurera la continuité de la mise en œuvre des décisions du Sommet de Reykjavik, en renforçant l'Organisation pour qu'elle puisse faire face aux enjeux modernes tels que la lutte contre la discrimination et le discours de haine, l'intelligence artificielle et la triple crise planétaire. Une coopération plus étroite avec les parlements, la société civile et la jeunesse sera cruciale et le soutien aux médias indépendants et aux défenseurs des droits humains du Bélarus

et d'autres pays sera prioritaire. La présidence accorde également une grande importance à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

M. Schwabe demande au ministre ce qu'il pense des progrès réalisés par le Kosovo en ce qui concerne ses aspirations à devenir membre du Conseil de l'Europe. Il se demande s'il existe un moyen de faire en sorte que le Comité des Ministres prenne des décisions sur des questions importantes entre les réunions annuelles au niveau ministériel.

M. Landsbergis déclare que la Lituanie reconnaît le Kosovo en tant que pays et soutient ses aspirations à devenir membre du Conseil de l'Europe. L'avis de l'Assemblée en faveur de l'adhésion a été transmis au Comité des Ministres qui doit maintenant prendre une décision. En qualité de Président du Comité des Ministres, il écoutera la position de tous les États membres et aidera à faire avancer ce dossier.

Mme Mezentseva demande si la présidence peut inscrire parmi ses priorités le retour des prisonniers de guerre ukrainiens et des civils enlevés depuis 2014.

Soulignant que l'Ukraine est au cœur de la présidence, **M. Landsbergis** estime que cela devrait être possible.

M. Goncharenko déclare que l'Ukraine a désespérément besoin de mieux former ses troupes au déminage et d'une mission polonaise à la frontière avec le Bélarus, qui permettrait de libérer les unités ukrainiennes et de les envoyer combattre sur les fronts oriental et méridional.

M. Landsbergis déclare que la Lituanie est prête à envisager la possibilité de faire partie d'une coalition de pays qui pourrait dispenser une formation sur le territoire ukrainien et qu'elle ne considère pas cela comme une escalade.

M. Loucaides estime que le silence du Comité des Ministres sur le génocide en cours à Gaza n'est pas conforme aux valeurs du Conseil de l'Europe. Citant les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires Demirtaş et Kavala, il s'interroge sur les projets de la présidence visant à faire appliquer ces arrêts par la Türkiye.

M. Landsbergis déclare que le Comité des Ministres reste profondément préoccupé par la situation humanitaire à Gaza et ses effets disproportionnés sur les civils, en particulier sur les femmes et les enfants. Dans le même temps, il condamne le terrorisme, tout en insistant sur l'importance qu'Israël respecte le droit international humanitaire. La présidence examinera attentivement les résolutions et recommandations pertinentes de l'Assemblée sur la question. En ce qui concerne la mise en œuvre des arrêts de la Cour, la présidence se déclare prête à engager le dialogue.

Mme Schou demande si l'on peut envisager la possibilité de tenir plusieurs réunions annuelles du Comité des Ministres au niveau ministériel.

Soulignant la nécessité d'établir les responsabilités du crime d'agression, **M. Corlăţean** demande au ministre ce qu'il pense de la mise en place d'un tribunal international spécial pour ce crime et quelles sont ses prévisions.

Mme Kalniņa-Lukaševica demande au ministre de commenter les provocations de la Russie aux frontières maritimes avec la Finlande et la Lituanie, et ses actions proactives à la frontière estonienne sur le fleuve Narva.

M. Landsbergis déclare que la question de tenir plusieurs réunions ministérielles par an pourrait être soulevée. La Lituanie soutient pleinement la création d'un tribunal international spécial pour le crime d'agression et estime que le Conseil de l'Europe est la meilleure instance pour soulever cette question, qui n'est pas opérationnelle à ce stade, après les Nations Unies. L'augmentation des activités hybrides russes dans l'ensemble de la région de la Baltique est inquiétante et doit être traitée avec fermeté. Dans le cas contraire, la Russie continuera à agir de manière encore plus agressive. Lors de la prochaine réunion de l'OTAN, les États baltes soulèveront probablement cette question, et la présidence lituanienne la soulèvera également à l'échelle du Conseil de l'Europe.

M. Stamatis évoque les récentes élections en Macédoine du Nord et demande au ministre de réagir à la réticence de la présidente nouvellement élue à utiliser le nom constitutionnel de la Macédoine du Nord pour son pays.

M. Kiljunen déclare que les États membres du Conseil de l'Europe font face à un dilemme en raison de la militarisation des personnes migrantes et réfugiées : ils doivent sécuriser leurs frontières tout en respectant

leurs obligations en matière de droits humains et d'aide humanitaire. Il s'interroge sur la façon de résoudre ce dilemme.

M. Zingeris rappelle les mesures importantes qui ont été prises pour faire en sorte que les responsables des crimes internationaux commis par la Russie rendent des comptes et pour mettre en place un mécanisme d'indemnisation global. Il convient d'envisager la possibilité d'établir un second registre pour les sociétés qui évitent et contournent les sanctions.

M. Landsbergis regrette la formulation choisie par les nouveaux responsables élus en Macédoine du Nord et souligne que l'accord obtenu sur cette question sera respecté. La Lituanie connaît bien l'instrumentalisation des personnes migrantes. La situation à la frontière avec le Bélarus est plutôt stable, mais ce n'est qu'une question de temps avant que la Russie ne pousse à nouveau des milliers de personnes migrantes vers la frontière lituanienne. Le ministre se félicite de la décision de la Finlande de s'associer à la procédure engagée par la Lituanie sur cette question devant la Cour européenne des droits de l'homme et invite d'autres pays à faire de même. La création d'un second registre mérite d'être étudiée plus avant.

Mme Agnieszka Pomaska, Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

5. Vérification de nouveaux pouvoirs
[Doc. 15987]

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs d'un nouveau membre de l'Assemblée présentés par la délégation française.

6. Modifications dans la composition des commissions
[Commissions (2024) 05, Commissions (2024) 05 Add.]

La Commission permanente **approuve** les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée, comme indiqué dans le document Commissions (2024) 05 et son addendum.

7. Demandes de débat (selon les articles 52 et 53 du Règlement)

La Présidente informe les membres qu'une demande de débat d'urgence intitulée « Le 75ème anniversaire du Conseil de l'Europe : comment assurer la participation de tous les Européens à l'avenir de notre Organisation ? » a été déposée par M. Oleksii Goncharenko (Ukraine, CE/AD) et d'autres membres de l'Assemblée. Une demande de débat d'actualité intitulée « La démocratie en Géorgie confrontée à de nouveaux défis » a également été déposée par les présidents des groupes politiques.

Le Bureau est convenu de recommander de ne pas tenir de débat d'urgence sur « Le 75ème anniversaire du Conseil de l'Europe : comment assurer la participation de tous les Européens à l'avenir de notre Organisation ? », mais de tenir un débat d'actualité sur le même sujet et a désigné Mme Ingjerd Schie Schou (Norvège, PPE/DC) comme première oratrice. Il a décidé également de recommander la tenue du débat d'actualité sur « La démocratie en Géorgie confrontée à de nouveaux défis » et a désigné Mme Edite Estrela (Portugal, SOC) comme première oratrice.

La Commission permanente **approuve** les propositions du Bureau.

8. Ordre du jour
[AS/Per (2024) OJ 03 rev5]

Le projet d'ordre du jour est **adopté**.

9. Troisième partie de session de l'Assemblée parlementaire (24-28 juin 2024)
[AS/Bur (2024) 20]

La Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session.

10. Saisine des commissions
[AS/Per (2023) 09]

La Commission permanente **ratifie** les renvois proposés par le Bureau (voir Annexe 1).

Le Président prend la présidence.

11. Débat d'actualité sur « La démocratie en Géorgie confrontée à de nouveaux défis »

Dans son introduction, **Mme Estrela** regrette la détérioration de la situation en Géorgie, un pays souvent cité en exemple dans la région en raison de sa capacité de se réformer et de sa volonté d'engager un dialogue ouvert et constructif avec la communauté internationale. La coopération et le dialogue constructifs ont cédé la place à une rhétorique sévère et à des attaques contre quiconque remet en question les politiques des autorités. La situation doit changer de toute urgence. L'adoption précipitée de la loi très critiquée sur la transparence de l'influence étrangère, qui selon la Commission de Venise comporte des vices de fond, et la réponse brutale des autorités face aux manifestations, ainsi que les attaques et les campagnes d'intimidation menées contre les journalistes, les militant·es de la société civile et les responsables de l'opposition, sont préoccupantes. L'adoption de cette loi s'inscrit dans une série d'événements qui suscitent des inquiétudes, notamment les projets de lois constitutionnelles sur la protection des valeurs familiales et des mineurs, qui posent problème, et les amendements au code électoral. La loi sur les agents étrangers ne devrait pas être promulguée, l'Assemblée devrait envoyer une mission d'observation électorale de grande ampleur en Géorgie, le dialogue avec les autorités devrait être maintenu et il devrait y avoir un débat d'urgence sur la question pendant la partie de session de juin.

M. Shalva Papuashvili, président du Parlement géorgien, déclare que son pays s'efforce de préserver l'intégrité de ses systèmes politique, économique et sécuritaire contre l'ingérence étrangère. En raison de sa situation géographique et de son environnement régional complexe, la Géorgie est particulièrement vulnérable. La loi sur la transparence de l'influence étrangère couvre la question du financement étranger des ONG dans le plein respect des normes internationales en matière de droits humains. Elle renforcera la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes des ONG. La stigmatisation et l'étiquetage de la loi pour la discréditer et provoquer un tollé public ont été mal accueillis. La Géorgie n'a pas suivi l'avis de la Commission de Venise et la loi entrera en vigueur malgré le veto du Président. La Géorgie est prête à engager un dialogue constructif et fondé sur les faits.

Mme Veronika Bílková, vice-présidente de la Commission de Venise et membre au titre de la Tchéquie, rappelle que la plupart des lois dites sur les agents étrangers, qui s'appliquent aux entités recevant une partie de leur financement de l'étranger, ont été évaluées de manière critique, notamment par la Commission de Venise et la Cour européenne des droits de l'homme. La loi géorgienne sur la transparence de l'influence étrangère ne fait pas exception. La Commission de Venise a conclu que cette loi était incompatible avec les normes internationales inscrites dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies et la Convention européenne des droits de l'homme, en particulier les normes relatives à la liberté d'expression, à la liberté d'association, au droit à la vie privée et à l'interdiction de la discrimination.

Mme Kalniņa-Lukaševica souligne que la Géorgie, en tant que candidate à l'adhésion à l'Union européenne, ne doit pas s'écarter de sa trajectoire européenne et de ses engagements en faveur des droits humains et de l'État de droit. Les préoccupations de l'Assemblée concernant la loi sur la transparence de l'influence étrangère ont été confirmées par l'avis de la Commission de Venise. Le Parlement géorgien devrait trouver une solution raisonnable.

Lord Keen fait remarquer que la loi sur les agents étrangers pose problème tant sur le plan du processus législatif que sur le fond. La Géorgie, comme tout autre État membre, doit respecter les organes et institutions du Conseil de l'Europe et coopérer avec eux de bonne foi. Cela ne semble pas être le cas, étant donné que le parlement a adopté la loi avant que la Commission de Venise ne puisse adopter son avis.

Mme O'Loughlin déclare que le Conseil de l'Europe doit réagir lorsqu'un État membre manque clairement de respect à l'égard des valeurs européennes et des normes démocratiques que l'Organisation défend. Elle demande la tenue d'un débat d'urgence sur cette question lors de la partie de session de juin et déclare que le Conseil de l'Europe doit se tenir prêt à intervenir et à aider la Géorgie à se remettre sur les rails, en utilisant tous les instruments à sa disposition, y compris la procédure conjointe.

Tout en appréciant l'intérêt de l'Assemblée pour ce qui se passe dans son pays, **Mme Sepashvili** défend la raison d'être de la loi, qui est conforme aux attentes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe en termes de transparence accrue. La Géorgie poursuit son chemin européen.

M. Schwabe conteste vivement l'accusation selon laquelle la Géorgie aurait été confrontée à une campagne de désinformation agressive. Le Conseil de l'Europe ne fait que son travail de protection de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains. La Géorgie quitte la voie européenne et l'équité des prochaines élections est menacée, car la nouvelle loi risque d'empêcher des ONG indépendantes d'observer les élections. Il est encore temps de choisir la bonne voie et de renoncer à la loi.

Selon **M. Fridez**, l'expérience russe en matière de législation sur les agents étrangers montre clairement que ces lois sont très dangereuses et qu'elles peuvent donner lieu à toutes sortes d'abus.

Se référant aux conclusions de la Commission de Venise sur la loi relative à la transparence de l'influence étrangère, **Mme Schou** souligne que maintenir cette loi irait non seulement à l'encontre des engagements de la Géorgie vis-à-vis du Conseil de l'Europe, mais ferait également dérailler le processus d'adhésion future du pays à l'Union européenne. Il est nécessaire d'engager un dialogue direct avec les dirigeant·es géorgien·nes. Elle appelle le Parlement géorgien à écouter l'opinion publique et les conseils de la communauté internationale et à annuler la loi.

M. Goncharenko affirme que la Russie est à l'origine de la situation actuelle en Géorgie, qui connaîtra le même sort que le Bélarus. Le Conseil de l'Europe doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir le peuple géorgien et empêcher la Géorgie de devenir un autre Bélarus.

M. Zingeris réaffirme que la loi devait être abrogée. L'étiquetage de toutes les personnes qui s'opposent à la loi et la punition sévère de celles qui manifestent contre elle ne peuvent être acceptés. Une délégation de l'Assemblée devrait se rendre en Géorgie pour discuter de la situation avec les autorités.

Mme Bílková fait observer que s'il ne fait aucun doute que la transparence est une valeur, cela ne signifie pas pour autant que toute mesure prise en son nom soit nécessairement légale et légitime. Elle espère que la coopération constructive entre la Géorgie et la Commission de Venise se poursuivra. La Commission de Venise est prête à aider les autorités géorgiennes à trouver le bon moyen de répondre aux préoccupations légitimes qu'elles peuvent avoir concernant les lois existantes en matière de transparence.

Mme Estrela regrette l'absence de dialogue constructif de la part des autorités géorgiennes. La transparence est la bienvenue, mais elle doit aller de pair avec les libertés d'association et d'expression et le pluralisme politique. La loi sur les agents étrangers doit être abrogée, car elle est incompatible avec les normes internationales. La Géorgie peut surmonter cette crise et doit se rappeler que l'Europe est son amie.

12. Débat d'actualité sur « Le 75ème anniversaire du Conseil de l'Europe : comment assurer la participation de tous les Européens à l'avenir de notre Organisation ?»

Dans sa présentation du débat, **Mme Schou** souligne la valeur symbolique de la tenue d'un débat sur le 75e anniversaire du Conseil de l'Europe dans un pays connu pour sa résistance à la dictature et son combat pour les valeurs des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Face à la guerre d'agression massive menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, les États membres du Conseil de l'Europe doivent s'unir plus étroitement que jamais autour de ces valeurs communes. La force et l'influence de l'Organisation dépendent de son engagement à faire respecter ces valeurs. Les citoyens européens cherchent des réponses aux défis tels que le changement climatique et l'intelligence artificielle, et le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer pour relever ces défis. Il est essentiel d'engager le dialogue avec les citoyens et les citoyennes de toute l'Europe, en particulier avec la jeune génération, et de leur faire comprendre la pertinence d'organes tels que le Conseil de l'Europe. Mme Schou invite tout le monde à se montrer optimiste pour l'avenir, en s'appuyant sur la force et la raison d'être du Conseil de l'Europe.

M. Schwabe fait l'éloge du Conseil de l'Europe, une famille d'États européens qui ont accepté volontiers l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme. Tout pays qui souhaite adhérer à l'Organisation devrait être accueilli à la condition de respecter ses valeurs et ses normes. Il évoque en particulier le Kosovo dans ce contexte, ainsi que la récente décision de l'Assemblée de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise.

Pour **M. Goncharenko,** être européen ou européenne est une question de valeurs. La Russie n'est pas européenne, contrairement à certain·es Russes. Il convient de soutenir l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe.

Mme Kalniņa-Lukaševica salue les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie et des droits humains. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'Organisation sera définie par sa capacité à garantir la responsabilité et la justice. L'Assemblée a fait beaucoup pour soutenir l'Ukraine et devrait faire davantage, notamment en insistant sur la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation global et d'un tribunal spécial pour le crime d'agression.

Mme O'Loughlin salue la contribution du Conseil de l'Europe en faveur de la paix en Irlande. Face à l'agression injustifiée, non provoquée et illégale contre l'Ukraine, il est important de reconnaître le travail de l'Organisation qui vise à sauvegarder et promouvoir une véritable démocratie en Europe, ainsi qu'à défendre les droits humains et l'État de droit. Tous les États membres ont la responsabilité de préserver les valeurs démocratiques. Lors du Sommet de Reykjavik, les États membres ont réaffirmé leur engagement en faveur

de la sauvegarde et de la promotion de la démocratie et cet engagement devrait faire l'objet d'un suivi approprié. Le Kosovo devrait devenir membre à part entière du Conseil de l'Europe.

M. Zingeris s'inquiète du recul de la démocratie, de la progression des dictatures et de l'influence croissante de la Russie dans le monde. Le Conseil de l'Europe devrait répondre de manière adéquate à ces défis et à la guerre d'agression menée par la Russie.

Mme Schou se joint aux oratrices et orateurs précédents pour soutenir l'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres devrait participer plus activement à la lutte contre le recul de la démocratie dans les États membres, notamment en se réunissant plusieurs fois par an au niveau ministériel pour prendre des décisions importantes. Le Conseil de l'Europe est un élément important de l'architecture internationale et son rôle moteur sera crucial pour relever les défis actuels. Le dialogue est important, mais la ferme protection des valeurs défendues par le Conseil de l'Europe l'est tout autant.

La Commission permanente observe une minute de silence à la mémoire de Mahsa Amini.

13. Intervention de Mme Sviatlana Tsikhanouskaya, Cheffe des forces démocratiques bélarussiennes

Mme Tsikhanouskaya exprime ses remerciements à l'Assemblée et aux États membres du Conseil de l'Europe – en particulier, la Lituanie qui, entre autres, a accueilli des milliers de personnes bélarussiennes fuyant les poursuites – pour leur engagement en faveur d'un Bélarus et d'une Ukraine libres. Le mouvement démocratique du Bélarus et le Conseil de l'Europe se battent pour les mêmes valeurs. Les sanctions sont l'un des moyens d'affaiblir les régimes dictatoriaux, mais leur contournement doit être traité de manière efficace. Le régime de Loukachenko constitue une menace pour la sécurité régionale. Il convient de l'isoler, tout en continuant de soutenir le peuple bélarussien. Avec l'aide de Loukachenko, Poutine tente d'ancrer son contrôle sur le Bélarus, de détruire sa souveraineté et l'identité nationale bélarussienne. Le peuple bélarussien ne soutient ni la guerre ni l'unification de son pays avec la Fédération de Russie. Mme Tsikhanouskaya demande à l'Assemblée de se tenir aux côtés du Bélarus et de soutenir les forces démocratiques bélarussiennes. Elle souligne qu'en investissant dans un Bélarus libre, l'Assemblée investit dans la paix et la démocratie, ainsi que dans la stabilité de la région. Le passage probable de la dictature à la démocratie au Bélarus serait un coup porté au régime de Poutine et aiderait l'Ukraine à gagner la guerre. Se référant à la répression en cours au Bélarus, elle invite les membres à faire preuve de solidarité avec les prisonniers politiques et à soutenir la lutte pour leur libération, notamment en se joignant à la campagne d'adoption des prisonniers politiques. Mme Tsikhanouskaya remercie l'Assemblée d'avoir invité les partis politiques bélarussiens à participer à ses travaux. Cela leur permet non seulement d'apprendre et de pratiquer la démocratie, mais aussi d'élaborer une stratégie efficace sur le Bélarus. À terme, le Bélarus devrait rejoindre le Conseil de l'Europe. Dans un premier temps, elle appelle les membres à soutenir la demande d'octroi au Bélarus démocratique du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe. Avec le soutien du Conseil de l'Europe, le Bélarus démocratique deviendra une pierre angulaire de la stabilité et de la sécurité en Europe, la justice et l'État de droit seront restaurés, des élections libres et équitables seront organisées et les membres d'un parlement bélarussien démocratiquement élu siégeront à l'Assemblée.

14. Questions sociales, santé et développement durable

a. Mettre fin à la détention des personnes «socialement inadaptées»

[Doc. 15983 et amendements]

M. Schennach souligne que le rapport fait suite aux travaux antérieurs de l'Assemblée sur la question, qui dénoncent le placement et le traitement involontaires des personnes présentant des problèmes de santé mentale. Ces mesures sont acceptées en vertu de l'article 5 (1) (e) de la Convention européenne des droits de l'homme. Si la Convention est un instrument vivant, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ne montre aucun progrès dans ce domaine, car la détention des « aliénés » est régulièrement jugée conforme à la Convention. Il est urgent que le Conseil de l'Europe, en tant que principale organisation régionale de défense des droits humains, intègre pleinement dans son travail une approche plus moderne fondée sur les droits humains en modifiant l'article 5 (1) (e) de la Convention par l'élaboration d'un protocole additionnel.

Lord Keen déclare que du point de vue de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, le projet de recommandation pose un problème fondamental. L'article 5 (1) (e) de la Convention prévoit la détention, entre autres, des aliénés, car ces personnes peuvent représenter un risque pour autrui et pour elles-mêmes. S'il était adopté, le paragraphe 4.1 du projet de recommandation garantirait le droit à la liberté de ces personnes. Adopter une telle recommandation serait une erreur et affaiblirait la position de l'Assemblée aux yeux du Comité des Ministres.

M. Schennach souligne une fois de plus que le traitement et le placement forcés sont dépassés et ne permettent pas de répondre aux besoins des personnes qui font l'objet de ces mesures. Le consentement éclairé est la base même de tout traitement médical. Il invite les membres à soutenir le projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, qui est le fruit d'un travail approfondi.

M. Gevorgyan, deuxième vice-président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, rappelle que l'Assemblée a déjà abordé la question à plusieurs reprises, dénonçant le traitement et la détention inacceptables des personnes présentant des problèmes de santé mentale ou consommant de l'alcool ou des drogues. Néanmoins, la détention de ces personnes est conforme à l'article 5 (1) (e), de la Convention, car il prévoit une limitation du droit à la liberté fondée sur la déficience, la consommation de drogues ou d'alcool ou le fait d'être sans domicile fixe. Cette situation est incompatible avec la conception des droits humains au XXI^{e} siècle, c'est pourquoi le rapport recommande au Comité des Ministres d'envisager l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention afin de supprimer cette exclusion.

M. Schennach se prononce en faveur de l'amendement 1 présenté par **Lord Keen.**

L'amendement 1 est adopté.

M. Schennach se prononce contre l'amendement 2 présenté par **Lord Keen.**

Lors du comptage des voix, **Mme Schou** intervient pour un rappel au Règlement. **Le Président** précise que certains des membres qui ont voté n'avaient pas le droit de vote.

L'amendement 2 est adopté. L'amendement 3 tombe après l'adoption de l'amendement 2.

La Commission permanente **adopte** la recommandation « Mettre fin à la détention des personnes 'socialement inadaptées' » telle qu'amendée [Recommandation 2275 (2024)].

b. Les enfants et le monde du travail: éradiquer le travail nocif pour les enfants
[Doc. 15982]

Mme Sepashvili déclare que le rapport vise à donner des orientations aux responsables politiques afin d'améliorer la situation mondiale en matière de travail des enfants, qui ne cesse de s'aggraver. Ce phénomène, dont les causes profondes sont multiples, est particulièrement répandu dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services et peut prendre différentes formes, telles que l'esclavage, la traite des enfants, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et l'exploitation des enfants à des fins de prostitution. Le rapport recommande une stratégie en trois temps pour combler les écarts entre la législation et la pratique, offrant ainsi une solution durable pour lutter contre le travail nocif pour les enfants. Le projet de résolution exhorte les États membres à appliquer les mesures proposées dans l'Appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants et invite les parlements à suivre la mise en œuvre des mesures nationales, entre autres.

M. Goncharenko fait observer que les enfants ukrainiens déportés et transférés de force sont probablement victimes de travail des enfants en Fédération de Russie.

En réaction à l'orateur précédent, **Mme Sepashvili** déclare que l'impact potentiel des conflits armés sur le travail des enfants est également abordé dans le rapport.

M. Gevorgyan, deuxième vice-président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, souligne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants à la fois au niveau national et international, les parlements devant superviser l'action des gouvernements. Compte tenu de l'existence de nombreux outils juridiques visant à combattre et à éradiquer le travail des enfants aux niveaux international, européen et national, les recommandations proposées se concentrent sur les plans d'action nationaux visant à renforcer la mise en œuvre de ces outils.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution et la recommandation « Les enfants et le monde du travail : éradiquer le travail nocif pour les enfants » [Résolution 2548 (2024) et Recommandation 2276 (2024)].

15. Culture, science, éducation et médias

a. Patrimoine culturel et changement climatique
[Doc. 15926]

M. Gryffroy déclare que la conservation du patrimoine culturel va de pair avec le développement humain. Le patrimoine culturel nous enrichit individuellement et collectivement et, par conséquent, sa dégradation ou sa disparition nous appauvrit. Il doit être protégé contre toutes sortes de menaces, y compris le changement climatique et la guerre. La mise en œuvre de réponses politiques adéquates requiert un changement radical des mentalités. La plupart des méthodes et processus actuels doivent évoluer afin de changer les comportements institutionnels, de créer de nouveaux partenariats et modèles commerciaux, d'adapter les dynamiques d'aménagement, les villes et les espaces ruraux, d'assurer une gestion efficiente de l'énergie et des ressources, d'investir dans la recherche et de combiner les solutions technologiques minimales et de pointe. Le Comité des Ministres devrait encourager une coopération transversale entre les secteurs de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la jeunesse du Conseil de l'Europe.

M. Goncharenko souligne la gravité des bombardements constants et délibérés des sites du patrimoine culturel ukrainien, qui font également partie intégrante du génocide. Si le changement climatique constitue assurément une menace pour le patrimoine culturel, dans le cas de l'Ukraine, la destruction du barrage de Kakhovka a également entraîné une catastrophe écologique.

M. Kiljunen se félicite que le rapport mette l'accent sur le lien entre le changement climatique et le patrimoine culturel, mentionne les droits du peuple sáme et reconnaisse la nécessité de les faire participer à la protection de leur patrimoine culturel.

Mme Mezensteva apprécie également que le rapport explique le lien entre le patrimoine culturel et le changement climatique. La récente frappe de missile sur l'imprimerie de Kharkiv, qui a causé la destruction de millions de livres, montre que les attaques contre le patrimoine culturel peuvent aussi être insidieuses.

M. Gryffroy reconnaît que le changement climatique n'est pas la seule menace qui pèse sur le patrimoine culturel. Le rapport le précise clairement en abordant la question dans un contexte plus large, en évoquant par exemple le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée pour reconstruire les sites du patrimoine culturel qui ont été détruits. Il affirme que les responsables politiques ne devraient pas hésiter à débattre des conséquences négatives éventuelles des politiques d'énergie verte sur les populations autochtones.

Mme O'Loughlin, première vice-présidente de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, souligne la nécessité d'inclure une forte dimension culturelle dans les efforts visant à défendre le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable. Le rapport s'appuie sur cette vision innovante et tournée vers l'avenir, en intégrant les préoccupations environnementales dans les stratégies de préservation du patrimoine et en se servant du patrimoine pour sensibiliser à la nécessité de respecter l'environnement. Par conséquent, il est essentiel que les États membres intègrent les questions liées au patrimoine culturel dans les stratégies nationales relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, avec l'aide du secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution et la recommandation « Patrimoine culturel et changement climatique » [Résolution 2549 (2024) et Recommandation 2277 (2024)].

b. Un enseignement de qualité pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux : les défis posés par la pandémie, la guerre et le numérique
[Doc. 15984]

M. Sushko explique que le rapport vise à élaborer des principes directeurs pour une éducation plus accessible, adaptable et acceptable des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux, en plaidant pour un enseignement adapté, des espaces d'apprentissage inclusifs, une planification collaborative, un programme flexible et l'intégration numérique. L'éducation inclusive doit répondre aux divers besoins des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Pour ce faire, elle doit être suffisamment souple et reposer sur le respect des droits humains, de la dignité, de la diversité et de la cohésion sociale. La mise à disposition de documents spécialement adaptés, de matériel pédagogique accessible et d'équipements techniques est également essentielle, de même que l'investissement dans les infrastructures et le développement des compétences du corps enseignant. Les parents devraient pouvoir choisir entre une classe inclusive ou un établissement spécialisé et avoir la possibilité de prendre un congé payé pour accompagner l'éducation de leurs enfants.

Mme Khomenko salue le rapport et attire l'attention sur les besoins urgents des enfants ukrainiens, notamment des abris anti-bombes appropriés dans les écoles, des équipements techniques pour les cours en

ligne et un soutien pour la reconstruction des établissements d'enseignement qui ont été détruits. Les enfants ukrainiens vivant à l'étranger ont également besoin de soutien en raison du stress et de la double charge académique qu'ils doivent supporter (ils suivent des cours à la fois en Ukraine et dans les pays où ils vivent). Il conviendrait de reconnaître un cursus parallèle et de mettre en place un accompagnement psychologique de haute qualité pour ces enfants.

M. Goncharenko salue également le rapport et encourage les États membres à mettre en œuvre ses recommandations. Investir dans l'éducation, c'est investir dans l'humain.

M. Sushko remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de son rapport et souligne l'importance de garantir la continuité de l'enseignement pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux en Ukraine, car leur avenir en dépend.

Mme O'Loughlin, première vice-présidente de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias met en avant les principales recommandations du rapport. Dans le cadre de l'élaboration de lignes directrices pour l'éducation des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux axée sur les droits humains, il convient, entre autres, d'adapter les stratégies d'enseignement et d'apprentissage aux besoins spécifiques des personnes et des groupes, d'assurer une meilleure interconnexion entre les espaces d'apprentissage physiques, sociaux et numériques et un programme flexible et de numériser l'enseignement conformément aux principes du projet d'éducation à la citoyenneté numérique du Conseil de l'Europe.

La Commission permanente **adopte à l'unanimité** la résolution et la recommandation « Un enseignement de qualité pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux : les défis posés par la pandémie, la guerre et le numérique » [Résolution 2550 (2024) et Recommandation 2278 (2024)].

16. Questions diverses

La Commission permanente prend note que le délai de soumission des candidatures pour le Prix des droits de l'homme Václav Havel 2024 a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

Compte tenu de la situation en Géorgie, **M. Zingeris** demande si une visite dans le pays est prévue.

Le Président rassure les membres sur le fait que l'Assemblée continuera à suivre de près cette question et indique qu'une déclaration est sur le point d'être publiée sur le site internet de l'Assemblée.

17. Prochaine réunion

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion au Luxembourg le 29 novembre 2024.

Le Président exprime sa gratitude à tous ceux qui ont rendu cette réunion possible et remercie sincèrement la délégation lituanienne, en particulier son Président, M. Emanuelis Zingeris, pour leur accueil chaleureux en Lituanie.

Le Président clôt la réunion à 16h30.

ANNEXE 1

Renvois en commission

1. Préserver la culture et le patrimoine ruraux européens
Doc. 15974
Proposition de résolution déposée par Mme Zeynep Yıldız (Türkiye, NI) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

2. Éliminer les stéréotypes de genre dans les médias
Doc. 15975
Proposition de résolution déposée par Mme Yevheniia Kravchuk (Ukraine, ADLE) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport* et à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour avis*

3. La situation humanitaire des enfants et des femmes (principalement) à Gaza, en Cisjordanie et en Israël
Doc. 15977
Proposition de résolution déposée par Mme Saskia Kluit (Pays-Bas, SOC) et d'autres membres de l'Assemblée

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

ANNEXE 2

List of participants / Liste des participants

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Theodoros ROUSOPOULOS	Greece / Grèce

Chairperson of Political Group / Président de groupe politique

Mr Frank SCHWABE	Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président·e·s de l'Assemblée

Mr Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ	Türkiye
Mr Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse
Mr Rik DAEMS	Belgium / Belgique
Ms Olena KHOMENKO	Ukraine
Ms Agnieszka POMASKA	Poland / Pologne
Ms Blerina GJYLAMETI	Albania / Albanie

Chairpersons of National Delegations / Président·e·s de délégations nationales

Ms Blerina GJYLAMETI	Albania / Albanie
Mr Ruben RUBINYAN	Armenia / Arménie
Mr Rik DAEMS	Belgium / Belgique
Mr Saša MAGAZINOVIĆ	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
Ms Miroslava NĚMCOVÁ	Czechia / Tchéquie
Ms Liisa-Ly PAKOSTA	Estonia / Estonie
Mr Kimmo KILJUNEN	Finland / Finlande
Mr Frank SCHWABE	Germany / Allemagne
Ms Fiona O'LOUGHLIN	Ireland / Irlande
Mr Bjarni JÓNSSON	Iceland / Islande
Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA	Latvia / Lettonie
Mr Emanuelis ZINGERIS	Lithuania / Lituanie
Ms Ingjerd Schie SCHOU	Norway / Norvège
Ms Agnieszka POMASKA	Poland / Pologne
Ms Edite ESTRELA	Portugal
Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES	Spain / Espagne
Mr Alfred HEER	Switzerland / Suisse
Mr Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ	Türkiye
Ms Mariia MEZENTSEVA	Ukraine

Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Mr Richard KEEN	United Kingdom / Royaume-Uni

Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Mr Oleksii GONCHARENKO	Ukraine

Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Ms Mariia MEZENTSEVA	Ukraine

Chairperson of the Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) /
Présidente de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA	Latvia / Lettonie

Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /
Présidente de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Ms Heike ENGELHARDT	Germany / Allemagne

Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /
Présidente de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Ms Petra BAYR	Austria / Autriche

Rapporteurs of the Committee / Rapporteur·e·s de commission

Mr Andries GRYFFROY	Belgium / Belgique
Mr Stefan SCHENNACH	Austria / Autriche
Ms Eka SEPASHVILI	Georgia / Géorgie
Mr Pavlo SUSHKO	Ukraine

Ex-officio member of the Bureau / Membre ex-officio du Bureau

Mr Emanuelis ZINGERIS	Lithuania / Lituanie

Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Ms Mónika BARTOS	Hungary / Hongrie
Ms Saranda BOGUJEVCI	Assembly of Kosovo* / Assemblée du Kosovo*
Mr Titus CORLĂŢEAN	Romania / Roumanie
Mr Peter FRICK	Liechtenstein
Mr Armen GEVORGYAN	Armenia / Arménie
Ms Sona GHAZARYAN	Armenia / Arménie
Mr Martin GRAF	Austria / Autriche
Mr George LOUCAIDES	Cyprus / Chypre
Mr Arminas LYDEKA	Lithuania / Lituanie
Mr Kęstutis MASIULIS	Lithuania / Lituanie
Ms Ariana MUSLIU-SHOSHI	Assembly of Kosovo* / Assemblée du Kosovo*
Mr Alexander RYLE	Denmark / Danemark
Mr Georgios STAMATIS	Greece / Grèce
Mr Andrius VYŠNIAUSKAS	Lithuania / Lituanie

Invited personalities / Personnalités invitées

Ms Viktorija ČMILYTĖ-NIELSEN	Speaker of the Seimas / Présidente du Seimas
Professor Vytautas LANDSBERGIS	First Head of State of the re-established independent Lithuania / Premier chef d'État de la Lituanie au rétablissement de son indépendance
Mr Gabrielius LANDSBERGIS	Minister of Foreign Affairs of Lithuania, President of the Committee of Ministers of the Council of Europe / ministre des Affaires étrangères de la Lituanie; Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Mr Shalva PAPUASHVILI	Speaker of the Parliament of Georgia / Président du Parlement de Géorgie
Ms Veronika BÍLKOVÁ	Vice-President of the Venice Commission and member in respect of Czechia / Vice-Présidente de la Commission de Venise et membre au titre de la Tchéquie
Ms Sviatlana TSIKHANOUSKAYA	Leader of the Belarusian democratic forces / Cheffe des forces démocratiques bélarussiennes

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Mr Tom VAN DIJCK	EC/DA / CE/AD
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint

Mr Bjørn BERGE	Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
Ms Natacha De ROECK	Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Conseillère, Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Ms Despina CHATZIVASSILIOU-TSOVILIS	Secretary General / Secrétaire Générale
Ms Louise BARTON	Director of Committees - Human Dignity and Sustainable Development / Directrice des commissions - Dignité humaine et développement durable
Mme Valérie CLAMER	Head of the Table Office, Information Management and Events Department / Cheffe du Service de la Séance, de la gestion de l'information et des événements
Mr Sergey KHRYCHIKOV	Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef du Cabinet du Président de l'Assemblée
Mr Francesc FERRER	Head of the Communication Division / Chef de la Division de la communication
Ms Liri KOPACI-DI-MICHELE	Head of the Parliamentary Co-operation and Electoral Division / Cheffe de la Division de la coopération parlementaire et électorale
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau of the Assembly / Cheffe du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée
Ms Ayşegül ELVERİŞ	Head of the Secretariat of the Standing Committee / Cheffe du Secrétariat de la Commission permanente
Ms Kateryna GAYEVSKA	Adviser, Private Office of the President of the Assembly / Conseillère, Cabinet du Président de l'Assemblée
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Mme Aurélie HAUG	Assistant of the Standing Committee / Assistante de la Commission permanente
Mme Anne GAREL	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau